PRIÈRES.

L'honorable sénateur Haig, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros trois cent soixante-sept et trois cent soixante-huit.

Lesdits rapports sont alors lus par le Greffier, comme suit:

Le LUNDI 7 juillet 1947.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trois cent

soixante-septième rapport, comme suit:

- 1. Relativement à la pétition de Wasily Zaes, autrement connu sous le nom de William Waes, de la cité de Montréal, province de Québec, barbier, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Kulik Zaes, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous égards.
 - 2. Le comité recommande que la pétition ne soit pas accordée.
- 3. Le comité recommande qu'il soit attribué à la défenderesse, à l'égard de sa défense, une somme de \$50.00 provenant des taxes parlementaires payées en vertu de la Règle 140, et que le reliquat soit remboursé au pétitionnaire, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE, Président.

Le Lundi 7 juillet 1947.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trois cent

soixante-huitième rapport, comme suit:

- 1. Relativement à la pétition de Pierre Behocaray, de la ville de Sherbrooke, province de Québec, boulanger, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Catherine Behocaray, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
 - 2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage. Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE, Président.

Avec la permission du Sénat,

Les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros trois cent soixante-sept et trois cent soixante-huit sont adoptés, sur division.

L'honorable sénateur Haig présente au Sénat les bills suivants:

Bill (P-14), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Edmond-Gérard Santoire".

Bill (Q-14), intitulé: "Loi pour faire droit à Aldéric Gemme". Bill (R-14), intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Behocaray".

Bill (S-14), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Rosealphée-Oderic Dussault".